

[9 mars](#)

Affaire Šešelj pour outrage au Tribunal : comparution initiale prévue le 20 avril

La comparution initiale de Vojislav Šešelj aura lieu le mardi 20 avril, à 9h00, selon une ordonnance émise par la Chambre de première instance II (composée des Juges Kwon, Président, Parker et Hall). Le 4 février, Vojislav Šešelj a été accusé d'outrage au Tribunal "pour avoir divulgué des informations pouvant permettre d'identifier (...) onze témoins protégés, en violation des ordonnances d'une des Chambres."

Vojislav Šešelj a déjà été reconnu coupable d'outrage au Tribunal : le 24 juillet 2009, il a été condamné à 15 mois d'emprisonnement pour avoir divulgué, dans l'un de ses livres, les noms et autres détails personnels de témoins protégés.

[11 mars](#)

Le Procureur en visite aux États-Unis

Serge Brammertz était à Washington les 11 et 12 mars où il a rencontré des hauts fonctionnaires du Département d'État et du Conseil de sécurité nationale pour discuter des activités du Tribunal, de la coopération des États et de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. Le Procureur a souligné l'importance de l'assistance fournie par les États-Unis au Bureau du Procureur.

Par ailleurs, le Procureur a suivi une conférence intitulée "Établir une Convention sur les Crimes Contre l'Humanité" organisée par la faculté de Droit de Washington et le Whitney Harris World Law Institute.

[12 mars](#)

Mitar Vasiljević mis en liberté anticipée

Mitar Vasiljević a été libéré le 12 mars de l'établissement pénitentiaire autrichien où il purgeait sa peine depuis juillet 2004. Dans une ordonnance émise en février mais gardée confidentielle jusqu'alors, le Président Robinson a pris en compte divers facteurs tels que l'admissibilité de Mitar Vasiljević à une mise en liberté anticipée conformément à la loi autrichienne à partir du 25 janvier 2010, date à laquelle il avait purgé les deux tiers de sa peine, son bon comportement en détention, et le fait qu'il a fourni au Bureau du Procureur une coopération substantielle.

Le 29 novembre 2002, Mitar Vasiljević, un membre de l'unité paramilitaire serbe de Bosnie menée par Milan Lukić à Višegrad, a été reconnu coupable de persécution, de meurtre et de traitement inhumain en ce qui concerne sept hommes Musulmans et condamné à 20 ans de prison. Le 25 février 2004, la Chambre d'appel a modifié le mode de responsabilité sous lequel l'accusé a été reconnu coupable en première instance et réduit sa peine à 15 ans d'emprisonnement. Lors du prononcé de l'arrêt, Milan Lukić et Sredoje Lukić, co-accusé de Mitar Vasiljević dans l'acte d'accusation initial dit 'Višegrad', n'avaient pas été encore arrêtés. Leur procès a eu lieu plus tard et le 29 juillet 2009 Milan Lukić a été condamné à la prison à vie et Sredoje Lukić à 30 années d'emprisonnement pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre "caractérisés par une indifférence inhumaine et cruelle". La procédure en appel dans cette affaire est en cours.

Après la mise en liberté anticipée de Mitar Vasiljević, les chiffres montrent que 26 personnes reconnues coupables par le TPIY purgent actuellement leur peine. Trois sont en attente de transfert. Trente condamnés ont fini de purger leur peine, tandis que deux autres sont décédés pendant leur détention.

[15 mars](#)

Tabaković condamné à trois mois de prison pour trois chefs d'outrage au Tribunal

À l'ouverture du procès pour outrage au Tribunal de Zuhdija Tabaković, la Chambre de première instance a déclaré qu'elle acceptait un Accord sur le plaidoyer entre l'Accusation et la Défense. En conséquence, Zuhdija Tabaković a plaidé coupable de trois chefs d'accusation pour outrage contenus dans l'acte d'accusation à son encontre et l'Accusation a écarté les trois chefs d'accusation restants d'incitation ou de tentative de commettre un outrage au Tribunal prévu à l'article 77 (B) du Règlement de procédure et de preuve.

Zuhdija Tabaković a été condamné à trois mois d'emprisonnement par la Chambre, le temps passé en détention provisoire devant être déduit de cette peine.

Le 18 mars, Zuhdija Tabaković a été relâché du quartier pénitentiaire de l'ONU.

Il était allégué dans l'acte d'accusation qu'en octobre 2008, "le commis à l'affaire" de la défense de Milan Lukić, Jelena Rašić, a approché l'accusé et lui a demandé de signer une déclaration pré-rédigée bien qu'il n'ait pas été témoin des faits mentionnés dans cette déclaration et n'en avait pas connaissance. Il est allégué qu'une fois qu'il a signé la déclaration et une fois la signature certifiée conforme par l'administration de la municipalité de Novi Grad (Sarajevo), Jelena Rašić a remis une enveloppe à Zuhdija Tabaković contenant 1,000 euros et a ajouté qu'il recevrait davantage d'argent s'il venait déposer à La Haye pour la défense de Milan Lukić en se conformant à cette fausse déclaration.

[18 mars](#)

Le Conseil de sécurité prolonge les mandats de deux juges ad litem

Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1915 (2010), permettant au Juge Kimberley Prost (Canada) et au Juge Ole Bjørn Støle (Norvège) d'achever le procès Popović et consorts (dans lequel le prononcé du jugement devrait être rendu avant la fin mai 2010). Les mandats des Juges Prost et Støle avaient initialement été prolongés jusqu'au 31 mars 2010.

Le Conseil de sécurité a de nouveau décidé que le nombre total de juges ad litem siégeant au Tribunal pourra temporairement excéder le maximum de 12 et atteindre un maximum de 13, retournant à un maximum de 12 d'ici au 30 juin 2010 ou à la date de l'achèvement du procès en question.

CALENDRIER DES AUDIENCES 22 MARS- 2 AVRIL

LUNDI 22 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et consorts**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

MARDI 23 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et consorts**, Procès

MERCREDI 24 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et consorts**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès

JEUDI 25 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et consorts**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

VENDREDI 26 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

LUNDI 29 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès

Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

MARDI 30 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 15:15, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 31 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès

JEUDI 1^{ER} AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II Pas d'audience
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

VENDREDI 2 AVRIL

Jour férié de l'ONU : Vendredi Saint

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal. Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 121 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 121 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 61 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 26 sont en cours d'exécution de peine, 30 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 40 accusés : treize sont en appel et 25 sont en procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nick Beston, Editeur Adjoint : +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.